



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités**

ARRÊTÉ N°2023/DREETS/CS-02

portant sur «la liste des personnes morales de droit privé habilitées à recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire pour la région Pays de la Loire»

Le préfet de la région Pays de la Loire,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite.

- VU le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles R. 115-1, R. 266-1 à R. 266-12 ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2019-703 du 4 juillet 2019 relatif à la lutte contre la précarité alimentaire ;
- VU le décret du 11 janvier 2023 nommant M. Fabrice Rigoulet-Roze préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;
- VU l'arrêté du 8 août 2012 relatif à la composition du dossier de demande d'habilitation pour recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire ;
- VU l'arrêté n°2023/SGAR/DREETS/N°119 du 30 janvier 2023 portant délégation de signature à Mme Marie-Pierre DURAND, directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ;
- VU l'arrêté 2022/DREETS/CS-49 du 13 octobre 2022 fixant la date limite de dépôt des dossiers de demande d'habilitation au niveau régional des personnes morales de droit privé pour recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire.

ARRÊTE

Article 1

La liste des personnes morales de droit privé, bénéficiant d'une **première habilitation** en Pays de la Loire à recevoir des contributions publiques pour la mise en œuvre de l'aide alimentaire :

44 - LOIRE ATLANTIQUE				
ASET / PL	908 411 986 00015	5 rue des renards, chez Hisseine Salim	44300	Nantes
MAGC	848 286 530 00011	2 rue J-B Greuze	44600	Saint Nazaire
PEP ATLANTIQUE ANJOU	304 865 009 00183	Domaine de la Ducherais	44750	Campbon
VITAL DE BLE	892 986 324 00010	16 rue Gustave Charpentier	44300	Nantes
49 - MAINE ET LOIRE				
SOLYLABO Solidarité LYs LAyon BOcage	918 635 376 00018	Mairie 10 place Charles de Gaulle	49310	Lys Haut Layon
85 - VENDEE				
Epicerie solidaire du campus de la Roche-sur-Yon	904 906 633 00014	23 boulevard Gaston Defferre	85000	La Roche-sur-Yon

Article 2

L'habilitation est délivrée pour une durée de 3 ans pour ces structures bénéficiant d'une première habilitation, à compter de la date de signature du présent arrêté (Renouvellement fin 2025).

Article 3

La liste des personnes morales de droit privé, bénéficiant d'un **renouvellement de leur habilitation** en Pays de la Loire à recevoir des contributions publiques pour la mise en œuvre de l'aide alimentaire est arrêtée comme suit :

44 - LOIRE ATLANTIQUE				
CEMEA	337 486 096 00049	102 rue St Jacques	44200	Nantes
49 - MAINE ET LOIRE				
SOLIDARIFOOD	811 919 091 00033	14 rue Lionnaise	49100	Angers
LA MAIN TENDUE LES HAUTS D'ANJOU	848 585 840 00012	14 rue du chanoine Pineau - Champigné	49330	Les Hauts d'Anjou
72 - SARTHE				
PAIN DE VIE	812 759 629 00015	25 passage des Arcades	72000	Le Mans

Article 4

L'habilitation pour ces structures est renouvelée pour une durée de 5 ans à compter de la date de signature du présent arrêté (Renouvellement fin 2027).

Article 5

En application des dispositions des articles R.312-1 et R.421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication ou de sa notification faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Île-Gloriette - BP 24111 - 44041 Nantes Cedex 1).

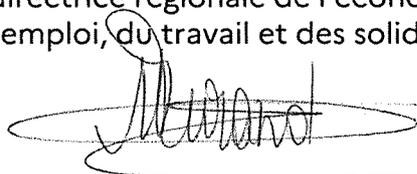
Article 6

Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région des Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le 23 Février 2023

Pour le Préfet de la région Pays de la Loire
et par délégation

la directrice régionale de l'économie, de
l'emploi, du travail et des solidarités



Marie-Pierre Durand